

1. Intranet commun D.G.I./C.P.
2. Schéma Directeur Informatique : « D.I. de TOURS en sursis... »

1. L'Intranet commun D.G.I./ C.P. sur le Chinonais: des chiffres discordants, peu d'utilisation pour en tirer de vrais enseignements...

27 mars 2001 : « Point d'étape / Rencontre avec M.LAMIOT (D.G.C.P.) et M.GRAPINET (D.G.I.) », après 4 mois ½ d'expérimentation.

Une réunion d'échanges entre la D.G.C.P., la D.G.I. et les collègues expérimentateurs a été organisée le 27 mars 2001 au matin.

L'accès à cette réunion avait été refusé aux organisations syndicales.

Les organisations syndicales n'ont été reçues qu'à son issue par les deux Directions entre 11h50 et 12h45.

Pour préparer cette entrevue, notre section ne disposait alors que d'éléments collectés auprès des collègues du Trésor (la Direction locale n'ayant pas jugé utile de nous transmettre des documents préparatoires).

Remarques des collègues du Trésor des sites expérimentateurs (Azay, Bourgueil, Chinon, L'Île Bouchard, Langeais, Nouatre, Richelieu, Ste Maure) :

L'expérimentation n'est ambitieuse ni dans son contenu (pas de possibilité de demandes de renseignements, passerelle d'informations entre nos administrations, par exemple, temps de réponse aux contribuables inchangé...) ni dans sa cible géographique jugée trop restreinte (les départements choisis auraient dû pouvoir expérimenter sur l'ensemble du département). Ce nouveau moyen a été peu utilisé, champ d'interventions trop limité, pas assez souple, trop rigide dans son contenu, peu ergonomique, pas assez sécurisé. A étendre aux demandes de renseignements ? la proximité D.G.I./C.P. semble annuler l'effet recherché.

A l'issue de la réunion avec la D.G.C.P. et la D.G.I. nous avons enfin pu obtenir des données chiffrées sur l'expérimentation....:

REPARTITION DES PROCEDURES AU PLAN LOCAL						
Nature des interventions	Chiffres transmis par la D.G.C.P. aux syndicats du Trésor			Chiffres transmis par la D.G.I. aux syndicats des Impôts		
	D.G.I.	D.G.C.P.	Totaux et %	D.G.I.	D.G.C.P.	Totaux et %
Changement d'adresse	32	56	88 45,83 %	32	33	65 48,51%
Demande adhés.mensu.	4	0	4 2,08%	4	0	4 2,98%
Modif .contrat mensu.	12	0	12 6,25%	12	0	12 8,95%
Modif. contrat prélèvement	0	0	0	0	0	0
Déclaration de décès	6	8	14 7,29%	5	5	10 7,46%
Délais de paiement	2	0	2 1,04%	1	0	1 0,75%
Réclamation (gracieux)	0	10	10 5,21%	0	6	6 4,47%
Réclamation (contentieux)	0	48	48 25,00%	0	27	27 20,14%
Facilitation de prise de contact	6	8	14 7,29%	5	4	9 6,71%
TOTAL	62	130	192	59	75	134

Nos commentaires :

- Pas de fiabilité dans les chiffres C.P. et D.G.I. (comptages statistiques)
- Peu d'utilisation pour en tirer de vrais enseignements
- fréquence d'utilisation en baisse très nette (l'essentielle des interventions 100/130 le premier mois, chiffre C.P.repris dans le rapport d'activité)
-

► A partir des chiffres C.P. = 192 interventions sur 42742 usagers potentiels (0,44 %)

= environ deux interventions par jour sur l'ensemble des sites expérimentateurs « 8 trésoreries, le C.D.I. et le C.D.I.E... »

P A partir des chiffres D.G.I. = 134 Interventions sur 42742 usagers potentiels (0,31 %) = moins de deux interventions par jour sur l'ensemble des sites expérimentateurs

Une expérimentation qui, à ce point d'étape, a laissé apparaître :

- **de mauvaises conditions de lancement :**

Le 13 novembre l'expérimentation commençait au Trésor...le 27 novembre l'expérimentation débutait à la D.G.I. à Pendant une quinzaine de jours les messages du Trésor ont donc été stockés sans être traités!

- **des difficultés de traçabilité, des interrogations sur la fiabilité:**

Les directions locales affichent des données quantitatives différentes, les Impôts indiquent avoir reçu 75 messages du Trésor et en avoir envoyé 59, le Trésor, quant à lui, indique avoir reçu 62 messages de la D.G.I. et en avoir envoyé 130 à Que sont devenus les 55 messages du Trésor qui auraient été envoyés par nos services et non comptabilisés par la D.G.I. et comment a t on pu recevoir 3 messages que la D.G.I. n'aurait pas envoyés ? Ces différences de chiffre n'ont absolument pas empêché les deux directions de définir par nature l'ensemble des interventions (cf. tableau) !

2. schéma Directeur Informatique : Le D.I. de TOURS en sursis ? !

La DGCP a dévoilé le 5 avril le plan de restructuration des DI. Au total, d'ici trois ans, 14 DI sur 33 (hors redevance) perdront leur ordinateur et leur service exploitation! Ce plan est d'une ampleur considérable et va modifier profondément la situation des informaticiens et celle des utilisateurs qui auront à faire face désormais à une pluralité d'interlocuteurs de plus en plus éloignés...

DI de TOURS : des attributions restreintes, un avenir incertain!

Le département informatique de **TOURS va être spécialisé principalement en exploitation.**

Il conservera son ordinateur mais uniquement pour gérer :

NDL (nouvelle dépense locale) : application gérant les ordonnateurs secondaires de l'état.

la PAYE

RMH (paye établissements publics)

VIR (saisie de virements)

Ainsi le DI de TOURS va perdre la gestion :

- **Du recouvrement de l'impôt** : tous les postes seront connectés sur un des 4 DI spécialisés pour toutes les applications concernées (REC, MEN, RAR, RIS). L'avenir des personnels du service liaison recouvrement va inévitablement se poser car déjà la direction générale chiffre à -30% la baisse des charges dans ce service. Les personnels "libérés" seront affectés ailleurs à la TG ou sur la résidence...
- **Du secteur local** : les postes connectés sur RCT (gestion des communes), HTR (hôpitaux), EAS (gestion des rôles) seront désormais reliés à un autre DI. Pour HTR soit sur Châlons, Toulouse ou Rouen, pour RCT et EAU soit sur Lyon, Metz ou Nice..
- **De l'application de liquidation des pensions** : les pensions (PEZ) seront prises en charge soit par Dijon, Rennes ou la PGT.

Concrètement, prenons l'exemple d'un poste comptable mixte : il pourra dépendre à l'avenir de Strasbourg pour le recouvrement (REC-MEN-RAR-RIS), de Toulouse pour les hôpitaux (HTR) et de Lyon pour la gestion des communes (RCT). Si techniquement ce type d'organisation peut marcher, car on sait relier un poste sur plusieurs DI et sur le même poste de travail, des questions demeurent sans réponse :

- la qualité et l'efficacité des applications et de l'assistance dans la nouvelle organisation décidée par la DGCP. Les applications actuelles ne seront pas remplacées avant 2004 au mieux. Comment le DI de proximité (Tours) va t-il pouvoir assister le réseau sur des applications qu'il n'exploitera plus? Ne va t-on pas vers une complication et une assistance réduite qui, au final, pénalisera les utilisateurs?
- le devenir des personnels informaticiens et des services de liaison (recouvrement, pensions). Dans la nouvelle organisation, va t-on pouvoir recaser tous les informaticiens alors que TOURS gardera une exploitation réduite et un secteur développement incertain. Les services liaisons ne sont guère mieux lotis. D'ores et déjà la liaison recouvrement est vouée à disparaître très vite, les pensions pourraient eux aussi être concernés dans quelque temps... Les personnels seraient redéployés alors sur la résidence...

Le DI de TOURS est bien en sursis ... jusqu'à quand?

On nous laisse entendre que la PAYE va « monter en puissance » mais peut-on croire la D.G.C.P. quand on voit que l'expérimentation REC.MEN.RAR. de CHALONS sur TOURS partira sous peu, un an ?

LA DGCP A FAIT LE CHOIX DE LIQUIDER L'INFORMATIQUE TRESOR.

LA CGT A COMBATTU CE CHOIX DES LE DEBUT.

AUJOURD'HUI LA DIRECTION DOIT ASSUMER SES RESPONSABILITES.

Chaque agent, informaticien ou administratif, directement touché par cette restructuration doit avoir une réponse. Pour la CGT, il n'est pas question que les personnels fassent les frais de la situation.